



DEPARTEMENT ARRONDISSEMENT CANTON
DU PAS DE CALAIS DE LENS DE BULLY-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019

Date de la convocation :
25 Novembre 2019

Date d'affichage :
25 Novembre 2019

L'An deux mil dix-neuf, le cinq Décembre à 18 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mmes Monique STORNE, Marylène ROBERT, Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Christian KASPRZYK, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER et Philippe NEVEU.

Excusés : Mme Anne NAUDE, Mrs Daniel LAIGLE, Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI et Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME et M. Valentin PRUVOT.

Excusés ayant donné procuration : M. Didier COMPARON procuration à M. Joël BIGOURD, M. Joel OUVRY procuration à M. Alain COURAULT, Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Marylène ROBERT, M. Philippe DUTKIEWICZ procuration à M. Laurent POISSANT.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Participation des familles au séjour « sports d'hiver » du 15 au 22 Février 2020

Il convient de fixer la participation des familles au séjour de sports d'hiver qui sera organisé du 15 au 22 Février 2020 aux Arcs (Savoie), pour 15 jeunes :

Propositions pour 2020 : pas d'augmentation malgré un prix de séjour en hausse à 795 Euros :

À la majorité :

Pour : 21
Contre : ////
Abstention : /////
Mention exécutoire : oui

Familles Mazingarboises :

- 150 € avec bon CAF.
- 300 € sans bon CAF.

Les Mazingarbois seront prioritaires pour les inscriptions jusqu'au 10 Janvier 2020.

En cas de places restantes, les extérieurs pourront y participer au prix restant à charge de la commune :

- 347,50 € avec bon CAF.
- 597,50 € sans bon CAF.

La C.A.F. nous demande de mettre en place une dégressivité pour les fratries. Il est proposé une réduction de 30 € par personne à partir de 2 enfants et 40 € par personne à partir du 3^e enfant et plus.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de fixer la participation des familles au séjour « sports d'hiver » de la façon suivante :

Familles Mazingarboises :

- 150 € avec bon CAF.
- 300 € sans bon CAF.

En cas de places restantes, les extérieurs pourront y participer au prix restant à charge de la commune :

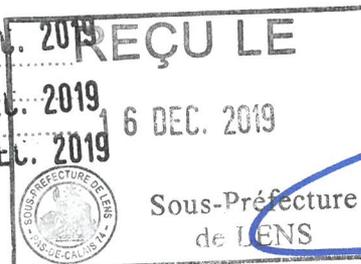
- 347,50 € avec bon CAF.
- 597,50 € sans bon CAF.

Décide de mettre en place une dégressivité pour les fratries. Il est proposé une réduction de 30 € par personne à partir de 2 enfants et 40 € par personne à partir du 3^e enfant et plus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

"DECISION EXECUTOIRE"
Recue en Sous-Préfecture
Publique et Notifiée le
MAZINGARBE, le
Le Maire

Laurent



2

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent POISSANT

